

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 décembre 2023.

N° 73 / 2023

Relative à l'opération d'investissement « Audits (diagnostic et préconisations) de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la commune de Hao »

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 05 décembre 2023

Date de convocation : 27 novembre 2023

Lieu de la séance : ANCIENNE MAIRIE DE HAO

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/12/2023

987-200013456-20231205-DEL_073_2023-DE

Le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

VU le devis estimatif de l'opération ;

Considérant la nécessité de se conformer aux dispositions de la nouvelle Loi Informatique et Libertés, intégrant les principes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) des personnes physiques qui est désormais incontournable pour les organismes et ce, tous secteurs confondus en Polynésie française.

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération relative au plan de financement de l'opération « Audits (diagnostic et préconisations) de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la commune de Hao » et **Adopte** le dossier technique, le montant estimatif détaillé comme suit :

ELEMENTS DE MISSION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Les phases		
Gestion de projet	230 286	260 224
<i>Réunion de démarrage avec le SPCPF</i>		
<i>Réunion de démarrage et de resitution en fin de mission sur chaque site (Transports et Hébergements compris)</i>		
<i>Réunions de point d'étape avec le SPCPF</i>		
<i>Réunion de bilan avec le SPCPF</i>		
Entretiens avec le personnel identifié	690 859	780 671
<i>Nombre d'entretiens adaptés à chaque organigramme</i>		
Gestion des rapports et des cartographies des traitements	690 859	780 671
<i>Rédaction et livraison des rapports de chaque site. Ce document a pour objectif d'évaluer le niveau de maturité général de chaque site au RGPD et de présenter l'analyse des conformités et des non- conformités constatées au cours des entretiens pour chacun des traitements de données à caractère personnel identifié avec les recommandations.</i>		
<i>Rédaction et livraison d'un rapport synthétique au SPCPF</i>		
Rédaction des registres de traitement	690 859	780 671
<i>Rédaction et livraison de chaque registre de traitement à chaque site. Chaque traitement identifié fera l'objet d'une fiche de traitement. L'ensemble des fiches de traitements constitue le Registre de Traitements. Il permet de disposer d'une vue d'ensemble des actions réalisées au sein d'une commune à partir des données personnelles collectées. Le registre participe à la documentation de la mise en conformité au RGPD.</i>		
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION HT	2 302 864	
TVA	299 372	
MONTANT TOTAL TTC	2 602 236	

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	Financement Pays FIP - Etude (80%)	Commune (20%)
2 602 236 F CFP	2 081 789 F CFP	520 447 F CFP
RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 987-200013456-20231205-DEL_073_2023-DE		

ARTICLE 2 – **Autorise** le maire à solliciter l'aide financière, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 – **Autorise** le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

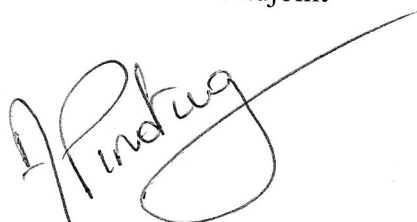
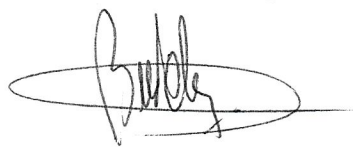
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 4 procurations)**
Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 987-200013456-20231205-DEL_073_2023-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe  P.P	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANI  P.P
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  P.P	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal  P.P
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 